

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la Justice

**Arrêté du 2 mai 2019 portant nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Muret**

NOR : JOS B 1913 927 A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu les décisions des chefs de la cour d'appel de Toulouse en date du 26 juillet 2018, du 7 novembre 2018 et du 29 janvier 2019 portant délégation au tribunal d'instance de Muret ;

Vu la décision des chefs de la cour d'appel de Toulouse en date du 25 avril 2019, portant délégation au tribunal d'instance de Muret ;

ARRÊTE

Article 1

Madame Josiane PUJOL (BELINGUIER), adjointe administrative principale au tribunal d'instance de Toulouse, déléguée par décision des chefs de cour en date du 25 avril 2019 au tribunal d'instance de Muret, est, nommée à titre exceptionnel, régisseuse intérimaire audit tribunal, pour une nouvelle période du 20 avril 2019 au 28 juin 2019.

Article 2

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de TOULOUSE, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 2 mai 2019

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la cheffe du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,



Aude TORCHY